

Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, membre de l'Institut

ISBN : 979-10-231-2613-6



PUPS

Articles en versions numériques (PDF) :

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.) · Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2579-5	II Vincent Gourdon · La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samoisi-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle	979-10-231-2613-6
Pierre Chauau · Pour Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2580-1	II Cyril Grange · La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn	979-10-231-2614-3
Christian Philip · Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche	979-10-231-2581-8	II Maurice Gresset · L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles et les baux à custodinos, XVIII ^e siècle	979-10-231-2615-0
Jean-Pierre Poussou · Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2582-5	II Muriel Jeorger · L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet	979-10-231-2616-7
Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi · Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse	979-10-231-2583-2	II Christiane Klapisch-Zuber · Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle	979-10-231-2617-4
Cyril Grange & Jacques Renard · Les enquêtes de démographie historique de Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2584-9	II Jean-Marc Moriceau · Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820)	979-10-231-2618-1
Jean-Pierre Bardet, Curriculum Vitæ	979-10-231-2585-6	II Alfred Perrenoud · « Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer	979-10-231-2619-8
I Gérard Béaur · Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot)	979-10-231-2586-3	II Jean-Pierre Poussou · L'histoire méconnue d'un couple royal : Louis XVI et Marie-Antoinette	979-10-231-2620-4
I Alain Bideau, Guy Brunet · Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles)	979-10-231-2587-0	II Katia de Queiros Mattoso · Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia (Brésil) au XIX ^e siècle	979-10-231-2621-1
I Dominique Bourel · Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse	979-10-231-2588-7	II Isabelle Robin-Romero, Marion Trevisi · L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles	979-10-231-2622-8
I Philippe Cibois · Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire	979-10-231-2589-4	II Catherine Rollet · Le journal d'un père pendant la Première Guerre mondiale	979-10-231-2623-5
I Pierre Darmon · La catastrophe démographique algérienne de 1866-1868	979-10-231-2590-0	II Alain Tallon · « Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle	979-10-231-2624-2
I Jean-Pierre Gutton · Matrones, chirurgiens et sages-femmes dans la généralité de Lyon (XVII ^e -XVIII ^e siècle)	979-10-231-2591-7	II Agnès Walch · Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV	979-10-231-2625-9
I Steve Hackel · Effondrement d'une communauté et reconstitution des familles : l'étude de la mortalité et la fécondité des Indiens de Californie durant la période coloniale	979-10-231-2592-4	III Philip Benedict · Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen	979-10-231-2626-6
I Césary Kulko · La Famille en Pologne au XVI ^e -XVIII ^e siècles : Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales	979-10-231-2593-1	III Jacques Bottin · Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600	979-10-231-2627-3
I Hervé Le Bras · Morphologie des migrations	979-10-231-2594-8	III Fabrice Boudjaaba · La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime	979-10-231-2628-0
I Simon Mercieca · Introduction à la Démographie Historique maltaise : Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives	979-10-231-2595-5	III Denis Crouzet · La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme »	979-10-231-2629-7
I Michel Oris, Olivier Perroux · Les catholiques dans la Rome calviniste. Contribution à l'histoire démographique de Genève (1816-1843)	979-10-231-2596-2	III Anne Fillon · La parole au village ou les apports imprévus d'un manuscrit	979-10-231-2630-3
I Daniel Paul · Mortalité et structure familiale chez les métayers bourbonnais	979-10-231-2597-9	III Alain Gérard · Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794)	979-10-231-2631-0
I Jacques Renard · Approches techniques de la mesure des flux matrimoniaux	979-10-231-2598-6	III Pierre Gouhier · Les « sépultures » des Valois et des Bourbons	979-10-231-2632-7
I David Robichaux · Démographie historique des Indiens du Mexique : défis et promesses de la méthode de reconstitution de familles	979-10-231-2599-3	III Jean-Pierre Kintz · La création du premier hebdomadaire – 1605	979-10-231-2633-4
I Marc Venard · Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège, au milieu du XVI ^e siècle	979-10-231-2600-6	III François Lebrun · Éducation de prince sous Louis XIV : le Grand dauphin	979-10-231-2634-1
II Scarlett Beauvalet · Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle	979-10-231-2601-3	III Jean-Paul Le Flem · L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI ^e siècle	979-10-231-2635-8
II Lucien Bély · Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens	979-10-231-2602-0	III Francine-Dominique Liechtenhan · Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverser dans les années 1740 à 1760	979-10-231-2636-5
II Yves-Marie Bercé · Réflexions historiques sur les enfants sauvages	979-10-231-2603-7	III Michel Nassiet · Parenté et mentalités d'après les sources criminelles	979-10-231-2637-2
II Alain Blum, Irina Troitskaia, Alexandre Avdeev · Prénommer en Russie orthodoxe – une pratique particulière	979-10-231-2604-4	III Claude Quélet · Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV	979-10-231-2638-9
II Patrice Bourdelais, Michel Demoner · Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866)	979-10-231-2605-1	III François-Joseph Ruggiu · L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII ^e siècle	979-10-231-2639-6
II Serge Chassagne · Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle)	979-10-231-2606-8	III David Troyansky · La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire	979-10-231-2640-2
II François Crouzet · La vie familiale des premiers industriels britanniques	979-10-231-2607-5	III Denise Turrel · La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI ^e siècle	979-10-231-2641-9
II Gérard Dellile · Les filles uniques héritières	979-10-231-2608-2	III Andrzej Wyczański · Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI ^e et XVII ^e siècles : le cas polonais	979-10-231-2642-6
II Dominique Dinet · Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles)	979-10-231-2609-9	III Anne Zink · La valeur du travail sous l'Ancien Régime : Coutumes et pratique	979-10-231-2643-3
II Olivier Faron · Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde Guerre mondiale	979-10-231-2610-5	III André Zysberg · Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716	979-10-231-2644-0
II Antoinette Fauve-Chamoux · Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ?	979-10-231-2611-2		
II Jean-Marie Gouesse · 1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe	979-10-231-2612-9		

HISTOIRE DES FAMILLES



CENTRE ROLAND MOUSNIER

collection dirigée par Jean-Pierre Poussou et Jean-Pierre Bardet

DERNIÈRES PARUTIONS

- Ville et violence dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*
Philippe Chassaing
- Le livre maritime au siècle des Lumières. Édition et diffusion des connaissances maritimes (1750-1850)*
Annie Charon, Thierry Claerr & François Moureau (dir.)
Des Français outre-mer
Maria Romo-Navarrete & Sarah Mohamed-Gaillard (dir.)
Ruptures de la fin du XVIII^e siècle. Les villes dans un contexte général de révoltes et révolutions
Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi (dir.)
Commerce et prospérité. La France au XVIII^e siècle
Guillaume Daudin
Monarchies, noblesses et diplomaties européennes
Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette,
Jean-Pierre Poussou, Roger Bauray & M.-Ch. Vignal-Souleyreau (dir.)
Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé
Jean-Pierre Bardet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
- La Société de construction des Batignolles. Des origines à la Première Guerre mondiale (1846-1914)*
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*
Michèle Merger (dir.)
Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIX^e et XX^e siècles)
O. Dard, D. Musiedlak, É. Anceau, J. Garrigues, D. Barjot (dir.)
Maisons parisiennes des Lumières
Youri Carbonnier
Les Idées passent-elles la Manche Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, X^e-XX^e siècles)
Jean-Philippe Genet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
Les Sociétés urbaines au XVII^e siècle Angleterre, France, Espagne
Jean-Pierre Poussou (dir.)
Noms et destins des Sans Famille
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)
Les orphelins de Paris
Enfants et assistance aux XVI-XVIII^e siècles
Isabelle Robin-Romero
L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)
François-Joseph Ruggiu

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles, de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, de l'Institut



Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre Roland Mousnier, de l'École Doctorale
d'Histoire moderne et contemporaine et du Conseil Scientifique
de l'Université Paris-Sorbonne

Les Mélanges offerts à Jean-Pierre Bardet ont été rassemblés
et mis au point par l'équipe suivante d'amis et d'élèves :

Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero, Cyril Grange,
Olivier Faron, Scarlett Beauvalet, Jacques Renard, Fabrice Boudjabaa,
Marion Trevisi, Thierry Claeys, Philippe Evanno.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-523-5.
Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre-64990)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren
© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

Adaptation numérique : Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)
© Sorbonne Université Presses, 2022

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

DEUXIÈME PARTIE

Familles, enfants et société

LA MOBILISATION SYMBOLIQUE DE LA PARENTÉ
À TRAVERS LE TÉMOIGNAGE AU MARIAGE CIVIL :
SAMOIS-SUR-SEINE (SEINE-ET-MARNE) AU XIX^e SIÈCLE

Vincent Gourdon

Chargé de recherches CNRS (UMR 8596)

Depuis l'époque moderne, le mariage est une cérémonie publique supposant des témoins. Soucieux d'éviter les mariages clandestins et les procès qui en découlaient, les pères présents au Concile de Trente affirment par le décret *Tametsi* de 1563 qu'un mariage valide nécessite la présence d'un curé (et non celle du notaire) ainsi que celle de « deux ou trois témoins »¹. En France, la législation royale s'est vite superposée à la législation religieuse dans le but d'imposer un contrôle plus strict encore du mariage. Dans la déclaration du 26 décembre 1639, il est dit qu'« à la célébration du mariage assisteront quatre témoins dignes de foi outre le curé qui recevra le consentement des parties »², le rôle de ces témoins se bornant à une fonction d'attestation qui ne comporte aucune contrainte particulière – ce qui reste vrai jusqu'à nos jours.

Le choix des témoins est a priori ouvert. En droit canon, il n'est guère d'exclusion de principe, y compris pour les femmes. Mais les juristes français interprètent très tôt la notion de « témoins dignes de foi » dans un sens restrictif : les femmes, jugées incapables de remplir les fonctions publiques, sont aussi considérées comme incapables d'assister en tant que témoins dans des actes aussi importants que les mariages³. Il faut attendre la Révolution française et la laïcisation de l'état civil en septembre 1792 (qui crée le mariage civil) pour que les femmes soient autorisées à témoigner. Le droit intermédiaire, reprenant la pratique d'Ancien Régime, maintient cependant la nécessité des quatre témoins au mariage civil. La réaction napoléonienne et le patriarcalisme du *Code civil* mettent fin à cette présence potentielle des femmes. Le décret du 11 mars

1 Jean Gaudemet, *Le Mariage en Occident*, Paris, Cerf, 1987, p. 290-293.

2 René Le Mée, « La réglementation des registres paroissiaux en France », *Dénombrements, espaces et société, Cahier des Annales de Démographie Historique*, 1999, 1, p. 38.

3 Jean Imbert, « Les témoins de mariage du Concile de Trente à 1792, en France », *Le Droit de la famille en Europe. Son évolution de l'antiquité à nos jours*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1993.

1803 prescrit pour les mariages civils (seuls valides en droit) la présence de quatre témoins, de sexe masculin, majeurs (c'est-à-dire ayant au moins 21 ans), apparentés ou non. Ce n'est que par la loi du 7 décembre 1897, adoptée à la suite d'une campagne en faveur de l'égalité des droits civils menée depuis 1894 par un groupe féministe modéré, *L'Avant-Courrière*⁴, que les femmes retrouvent le droit de témoigner aux actes d'état civil. Quant au nombre de quatre témoins, il reste en vigueur pendant tout le XIX^e siècle. En 1919, cependant, l'article 75 du *Code civil* l'abaisse à deux. Depuis 1966, la loi française consent à une certaine souplesse puisque le nombre de témoins est désormais fixé à « au moins deux, quatre au plus »⁵.

470

La mise en place du mariage civil en 1792 n'interdit pas le mariage religieux – sauf lors des vagues déchristianisatrices de la Révolution –, même s'il doit obligatoirement le précéder, dans des délais qui dépendent des familles. De fait, le mariage catholique, analysable à travers les registres de catholicité tenus par les curés et desservants des paroisses, continue de fonctionner selon les normes d'Ancien Régime. Le nombre de témoins requis est donc de quatre, mais l'usage est bien moins contraignant que pour le mariage civil : il n'est pas rare, notamment dans les quartiers populaires des grandes villes, que l'on se contente de deux ou trois témoins⁶. Rien n'oblige à mobiliser les mêmes témoins qu'au mariage civil, surtout lorsqu'un délai conséquent sépare les deux cérémonies, ou que celles-ci ne se déroulent pas dans la même localité. Du fait de ce dédoublement cérémoniel, au XIX^e siècle un couple est parfaitement susceptible de choisir huit témoins différents au total, ou au contraire de se restreindre à quatre. Ce qui ouvre bien des marges de manœuvre aux familles désireuses d'user de la désignation des témoins à des fins propres et complexes.

4 Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'Égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la F. N. S. P., 1989, p. 103-105.

5 *Code civil. Textes antérieurs et version actuelle*, Paris, Garnier-Flammarion, 1997, p. 57-63.

6 Dans la paroisse de Saint-Ambroise à Paris, en 1842, 37 actes de mariages religieux sur 176 ne signalent que 2 ou 3 témoins (Arch. dép. de Paris, Collection archevêché, 5). Dans une paroisse plus aisée, comme St-Sulpice en 1841, c'est le cas pour seulement 10 actes sur 75 (Arch. dép. de Paris, Collection archevêché, 1677). Quoi qu'il en soit, c'est toujours plus fréquent que dans les actes civils : à Elbeuf, pour environ un millier de mariages célébrés en 1872-73 et 1911-12, Karine Hamel n'observe qu'un cas d'acte avec 3 témoins (Karine Hamel, « Le mariage civil comme facteur de sociabilité. L'exemple de la ville d'Elbeuf 1872-73 et 1910-11 », *Bulletin de la Société d'Histoire d'Elbeuf*, 27, juin 1997, p. 30-47) et Maurice Garden ne trouve que deux mariages civils avec 3 témoins dans son échantillon de 1 000 mariages parisiens de 1885 (Maurice Garden, « Mariages parisiens à la fin du XIX^e siècle : une micro-analyse quantitative », *Annales de Démographie Historique*, 1998, p. 111-133). La même année, pourtant, dans la paroisse Saint-Ambroise, au moins 32 des 423 actes religieux ne mentionnent que 2 témoins et 26 en signalent 3 (Arch. dép. de Paris, Collection archevêché, 6117).

Depuis deux décennies environ, les travaux historiques commencent à s'intéresser en France, en Belgique ou aux Pays-Bas aux témoins de mariage aux XIX^e et XX^e siècles, pour l'essentiel dans le cas de la cérémonie civile. L'analyse de ces témoins est, en effet, une des rares voies d'approche des réseaux sociaux concrets des individus au-delà des limites du ménage, notamment pour les migrants en ville⁷. Le sujet est évidemment loin d'être aussi défriché que celui du choix des parrains et marraines, qui a nourri toute une littérature scientifique, en particulier en anthropologie historique. Il est vrai que le rôle et l'importance des témoins de mariage sont bien moindres que ceux des parents spirituels dans le fonctionnement social : contentons-nous de rappeler qu'ils ne participent ni à l'encadrement religieux ni à la socialisation des enfants. Leur fonction semble ponctuelle, essentiellement symbolique, et très peu investie par les populations. On peut parler d'un lien « faible », par opposition au lien d'alliance voire à celui qui est instauré par le parrainage. Ce n'est certes pas un hasard si les folkloristes du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle ne s'y intéressent quasiment pas, au contraire des parents spirituels. Arnold Van Gennep, dans *Le Folklore français*, n'en dit mot, alors qu'il dépeint avec précision l'ensemble du rituel de mariage, et évoque, en revanche, l'action des garçons et demoiselles d'honneur⁸.

De manière schématique, on peut distinguer deux modes d'approche scientifique du témoignage au mariage. Le premier s'inscrit dans une histoire de la sociabilité : il s'agit alors de mesurer les poids respectifs de la parenté et des « amis » (amis intimes, voisins, compagnons de travail, supérieurs hiérarchiques) dans l'ensemble des témoins, en supposant que les personnes choisies nous disent quelque chose des relations sociales existant dans un milieu donné ; les enjeux sont en général de mesurer la puissance de la parenté dans le réseau social, ou encore de tester la prépondérance des relations verticales ou horizontales. C'est dans cette voie que paraissent d'abord s'inscrire le travail de Jacques Dupâquier sur les témoins des couples de l'enquête 3000 familles, l'analyse d'Alain Pauquet sur les mariages en Berry vers 1845, ou l'étude de

7 Leslie Page Moch, « Networks among Bretons? The evidence for Paris, 1875-1925 », *Continuity and Change*, 18 (3), p. 448. Notons en outre que la désignation du témoin au mariage et sa présence à la cérémonie sont deux actions fondamentalement gratuites. Comme par ailleurs tous les mariés doivent choisir des témoins, l'analyse des témoins présente l'avantage de nous offrir un regard sur des réseaux sociaux qui ne dépendent pas par principe du niveau de revenu des intervenants. Ce n'est pas le cas par exemple des analyses de réseaux qui s'appuient sur les solidarités ou les échanges économiques plus ou moins ponctuelles, ou encore sur les listes de témoins signalés dans les contrats de mariage, dès lors que les franges les plus basses de la population n'y ont généralement pas recours.

8 Arnold Van Gennep, *Le Folklore français*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 297-299 (1^{re} édition, 1943-48).

Karine Hamel sur le choix des témoins à Elbeuf sous la Troisième République⁹. L'autre approche, le plus souvent complémentaire, consiste à utiliser les témoins de mariage comme un indicateur au sein d'une analyse portant sur un autre enjeu problématique : l'intégration sociale urbaine, en premier lieu, comme dans les travaux de Gérard Jacquemet sur les mariés de Belleville au XIX^e siècle, d'Elinor Accampo sur Saint-Chamond au XIX^e siècle, ou ceux de Maurice Garden sur une cohorte de mariages parisiens en 1885¹⁰, les hiérarchies sociales et les contacts entre groupes en second lieu, dans l'étude d'Anne Jacquemin sur Liège au XIX^e siècle¹¹, et enfin, la force des identités collectives de voisinage¹², voire les stratégies familiales – endogames ou exogames – comme dans le travail de Paul-André Rosental sur les mobilités en France au XIX^e siècle qui prend les types de témoins choisis par une lignée pour un indice de son mode de fonctionnement, de ses projets, de sa dynamique¹³.

472

Grâce à ces quelques études, un certain nombre de résultats sont d'ores et déjà acquis concernant la période qui s'écoule de la Révolution à l'entre-deux-guerres. Il apparaît notamment que le choix de témoins apparentés aux conjoints est loin d'être systématique au XIX^e siècle. Dans son échantillon national de 1796 mariages tirés de l'enquête « 3 000 familles », Jacques Dupâquier constate que seuls 15,8 % des actes ne font intervenir que des témoins parents pour 35,3 % qui n'en mobilisent apparemment aucun¹⁴. La relation instaurée par le témoignage n'est donc pas nécessairement noyée au sein d'une relation de parenté primordiale et peut être comprise en dehors de la sociabilité familiale : elle est l'expression de réseaux sociaux diversifiés, à la fois complexes et complémentaires. Au sein de ce résultat global émergent des différences régionales marquées. Les conjoints des départements de la France

9 Jacques Dupâquier, « Le choix des témoins dans les mariages civils au XIX^e siècle », dans Françoise Thélamon *et alii.*, *Aux sources de la puissance : sociabilité et parenté*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 1989, p. 155-160 ; Alain Pauquet, *La Société et les relations sociales en Berry au milieu du XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; Karine Hamel, « Le mariage civil... ».

10 Gérard Jacquemet, *Belleville au XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 1984 ; Elinor Accampo, « Entre la classe sociale et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond, 1815-1880 », *Le Mouvement social*, 118, janvier-mars 1982, p. 39-59 ; Maurice Garden, « Mariages parisiens... ».

11 Anne Jacquemin, « Un éclairage de la sociabilité en milieu urbain à partir des actes de mariages liégeois (1840-1850) », 4^e *Congrès de l'association des cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, actes du Congrès de Liège, 20-23 octobre 1992, Liège, 1994, p. 346-360.

12 Roger V. Gould, *Insurgent Identities. Class, Community and Protest in Paris from 1848 to the Commune*, Chicago-Mondon, Chicago University Press, 1995.

13 Paul-André Rosental, *Les Sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 1999.

14 Jacques Dupâquier, « Le choix des témoins... », p. 156.

du Midi, de la Bretagne et de l'Ouest normand choisissent moins de parents que ceux qui résident dans la France du Nord¹⁵. À une échelle plus fine, Alain Pauquet distingue en 1845, dans le Cher, des nuances certaines entre les zones rurales qu'il étudie : environ la moitié des témoins des maris sont des parents en Sologne, dans le Val de l'Aubois ou dans le Val de Germigny, tandis que cette part atteint ou dépasse les deux tiers dans la Marche, le Boischaux ou la forêt de Saint-Martin¹⁶. La cassure la plus significative semble cependant opposer les villes et les campagnes¹⁷. Au sein des rares études menées en milieu rural, le choix des parents est très souvent majoritaire. Nous venons de citer les résultats d'Alain Pauquet pour le Cher en 1845¹⁸. Ajoutons ceux de Muriel Neven qui, dans les villages belges du pays de Herve dans la seconde moitié du XIX^e siècle, trouve au moins 61,7 % de parents des conjoints parmi les témoins des mariages civils¹⁹. Dans les villes, on observe au contraire un fort recours aux « non-parents », ne serait-ce qu'en raison d'une moindre superposition entre voisinage et parenté, ou entre parenté et milieu professionnel.

Le phénomène de sous-représentation des parents est particulièrement sensible dans les périodes d'industrialisation massive, qui se traduisent par des poussées migratoires. La proportion de témoins « amis » est de 54 % à Elbeuf en 1872-1873 au plus fort de la croissance de l'industrie textile contre 45 % en 1910-1911 dans une phase de stagnation économique²⁰. Plus frappant encore, à peine un quart des témoins sont des parents à Belleville en 1865, au sein des mariages religieux²¹, un tiers environ dans les mariages civils de Vierzon en 1845 lorsque « la révolution industrielle bat son plein »²², un cinquième à Liège entre 1840 et 1890 ou à Saint-Chamond vers 1860-1880²³. Dans un échantillon de 2898 mariages civils célébrés à La Haye (Pays-Bas) entre 1858 et 1902, période pendant laquelle la ville voit sa population tripler, les actes signalent un lien

15 *Ibid.*, p. 158-160.

16 Alain Pauquet, *La Société...*, p. 375.

17 Jacques Dupâquier, « Le choix des témoins... », p. 156.

18 Alain Pauquet, *La Société...*, p. 308-309 et p. 375.

19 Muriel Neven, *Dynamique individuelle et reproduction familiale au sein d'une société rurale. Le pays de Herve dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Thèse d'histoire de l'université de Liège, 2000, 3 vol., p. 286. Pour les autres témoins, le lien aux conjoints est « inconnu » : il est vraisemblable que les officiers d'état civil ne précisaient le lien que lorsqu'il s'agissait d'un lien de parenté, mais des oublis sont possibles. Signalons qu'à Villerville, dans le Calvados, au sein des 231 mariages célébrés entre 1833 et 1867, nous trouvons 47,3 % de témoins ayant un lien de parenté signalé à l'un des deux conjoints, 45,9 % de témoins signalés comme « amis des futurs ». Pour 6,8 % des témoins, le lien n'est pas indiqué (données personnelles).

20 Karine Hamel, « Le mariage civil... ».

21 Gérard Jacquemet, *Belleville...*

22 Alain Pauquet, *La Société...*, p. 374.

23 Anne Jacquemin, « Un éclairage... », p. 351 ; Elinor Accampo, « Entre la classe sociale... », p. 52.

familial à l'un ou l'autre des époux chez 36 % des témoins²⁴. Ce pourcentage est similaire à celui obtenu au sein des mariages de Paris en 1885²⁵.

Les différences en fonction du statut social des conjoints ou de leur famille d'origine sont assez visibles. Comme on pouvait le supposer du fait de l'importance de la famille dans la sociabilité de la bourgeoisie du XIX^e siècle, du poids de l'autorité parentale dans les « bonnes familles » et d'un fort enchevêtrement des réseaux professionnels et de parenté parmi les élites sociales urbaines²⁶, les conjoints issus des catégories supérieures tendent à choisir davantage de parents que les autres : le fait est attesté aussi bien à La Haye que dans le Cher en 1845, ou encore parmi les juifs parisiens des années 1875-1914²⁷. En revanche, les ouvriers urbains, en particulier les moins qualifiés²⁸, et les domestiques se tournent largement vers les « amis » ou, pour être plus exact, vers les « non-parents »²⁹. Une partie de ce dernier phénomène s'explique par le fait que les conjoints des catégories inférieures ont tendance à choisir des témoins appartenant à des groupes de niveau social plus élevé, qui, dès lors, ont peu de chance d'être apparentés. Certains entendent rehausser ainsi la cérémonie³⁰, ou encore tisser ou affirmer publiquement une relation de protection, dont ils espèrent qu'elle pourra se révéler utile. La pratique est attestée aussi bien en milieu rural – on l'observe fréquemment chez les journaliers du pays de Herve³¹ – qu'en ville³². Ainsi, dans le nord-est de Paris en 1869, donc après la grande phase de transformation haussmanienne dont on a souvent supposé qu'elle avait cassé les liens entre milieux sociaux par la redéfinition des territoires urbains, Roger Gould a pu montrer que les trois

474

24 Frans Van Poppel et Marloes Schoonheim, « Measuring cultural differences between religions with network data. An example based on nineteenth-century Dutch marriage certificates », communication à l'ESSHC, Berlin, 24 mars 2004.

25 Maurice Garden, « Mariages parisiens... », p. 125-126.

26 Cyril Grange, « Les choix de témoins au mariage des israélites à Paris : intégration à la société globale et cohésion socio-professionnelle (1875-1914) », communication au colloque *La Démographie des minorités – regards croisés*, Lyon, 3-5 décembre 2001, p. 12.

27 Frans Van Poppel, Marloes Schoonheim, « Measuring cultural differences... » ; Alain Pauquet, *La Société...*, p. 375 ; Cyril Grange, « Les choix de témoins... », p. 9.

28 Frans Van Poppel, Marloes Schoonheim, « Measuring cultural differences... ».

29 Alain Pauquet, *La Société...*, p. 375. D'où le fait que le nombre de témoins parents soient plus faible à Paris en 1885 dans les quartiers périphériques populaires que dans les arrondissements du centre et dans le XVI^e (Maurice Garden, « Mariages parisiens... », p. 126).

30 Pour un exemple littéraire, voir la description par Zola dans *L'Assommoir* du mariage de Gervaise et de l'ouvrier zingueur Coupeau, dont l'un des témoins est M. Madinier, le petit patron d'un atelier de cartonnage qui vit dans le même immeuble que sa sœur et avec lequel il n'entretient que de vagues relations. Notons que parmi les quatre témoins des époux, un seul, Lorilleux, beau-frère de Coupeau, leur est apparenté (ch. III).

31 Muriel Neven, *Dynamique individuelle...*, p. 289.

32 Anne Jacquemin, « Un éclairage... », p. 351 ; Elinor Accampo, « Entre la classe sociale... », p. 52.

quarts des mariages de conjoints issus des classes populaires comportent au moins un témoin appartenant aux classes moyennes, signe que les contacts sociaux n'avaient pas été totalement rompus, y compris dans les quartiers périphériques les plus populaires³³.

Dans les villes, cependant, on ne peut comprendre la moindre part des témoins apparentés dans les mariages d'ouvriers et domestiques sans rappeler qu'une large partie des conjoints de ces catégories pâtissent d'une moindre intégration, elle-même souvent liée à une mobilité plus fréquente et récente, qui se traduit notamment par une relative pénurie locale de parents³⁴. Cette dernière est certes compensée par un appel renforcé aux solidarités professionnelles ou de voisinage. Mais, ce n'est, sans conteste, pas un hasard si les classes populaires urbaines usent régulièrement de témoins dits « professionnels » ou « permanents » (employés municipaux, élus, agents de police...), qui, de toute évidence, « assistent au mariage non pas à la demande des époux mais à celle de l'administration »³⁵, pour compléter le quorum des quatre témoins ! À Liège, entre 1840 et 1890, 13 % des témoins relèvent de cette catégorie, mais la part monte à 20 % lorsque les époux appartiennent aux classes laborieuses, tandis que le phénomène est rare parmi les classes moyennes et inexistant dans la haute bourgeoisie³⁶.

33 Roger V. Gould, *Insurgent Identities...*, p. 85-86.

34 Si la « famille » n'a pas été « détruite » par l'immigration urbaine massive et l'industrialisation, comme le répètent la plupart des historiens depuis les travaux de Tamara Hareven, il est cependant évident que le réseau de parenté dont les ménages disposent localement est en moyenne plus réduit dans les villes de la révolution industrielle que dans les zones rurales. Catherine Capron l'a bien montré en comparant à partir d'un indicateur anthroponymique (pour chaque individu présent à l'instant, le nombre de personnes ayant le même patronyme dans la commune au même moment) la situation existant dans deux communes de l'est de la Belgique. A Tilleur, une localité minière en pleine extension dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la fréquence moyenne des patronymes communs n'atteint pas 6 vers 20-30 ans (années 1846-66), alors que dans la commune rurale de Sart, elle dépasse 23 (années 1812-1900) (Catherine Capron, « Essai de reconstruction automatique des parentés à partir du registre de population belge », *Revue Informatique et Statistique dans les Sciences Humaines*, C. I. P. L., t. XXXIV, n° 1-4, 1998, p. 34-38). Cette pénurie de parents dépend bien entendu des quartiers populaires concernés : zone d'installation temporaire, de transit, ou au contraire quartier d'installation durable. Leslie Page Moch, dans le cas des Bretons de Paris sous la Troisième République, montre bien que ceux-ci, lorsqu'ils résident dans le XIV^e arrondissement, une zone de prime-installation près de la Gare Montparnasse, choisissent bien moins de témoins familiaux que les Bretons de Saint-Denis, où une « communauté » installée se constitue très tôt (Leslie Page Moch, « Networks among Bretons... », p. 449).

35 Anne Jacquemin, « Un éclairage... », p. 353.

36 *Ibid.*, p. 357. Bien entendu, le recours à des témoins « professionnels » n'est pas inconnu dans des communes d'apparence villageoise, comme le signale Jan Kok pour Akersloot, en Hollande, dans la période 1830-1879 (Jan Kok, « Commentaire autour du livre de Paul-André Rosental », *Annales de Démographie Historique*, 2002, 2, p. 139), et comme j'ai pu l'observer à Tassin (Rhône) au tout début du XIX^e siècle (Vincent Gourdon et Emilie Joz, « Un nouveau regard sur une communauté en transformation : les témoins de mariage à Tassin (Rhône) dans

Au-delà de ces éléments connus, il reste bien des questions à défricher concernant le choix des témoins de mariage au XIX^e siècle. Ainsi, l'impact du facteur religieux demeure assez obscur. Certes, des travaux récents sur Paris et La Haye suggèrent l'existence d'une prédilection particulière pour des témoins familiaux chez les conjoints de religion juive³⁷. Mais, à l'heure actuelle, aucune étude ne permet de mesurer si la désignation des témoins civils est influencée par le degré d'adhésion des membres de chaque dénomination religieuse aux valeurs civiques dont la cérémonie de mariage civil est porteuse : dans le cas français, notamment, on peut, en effet, supposer que nombre de couples catholiques avaient une vision purement administrative, donc minorée, du mariage civil – susceptible de se traduire dans un choix de témoins par défaut –, au contraire des couples protestants et juifs, puis des libres penseurs, qui voyaient en lui un symbole d'intégration dans la communauté nationale et étaient enclins à lui donner une importance au moins comparable à la cérémonie religieuse. Les différences entre hommes et femmes, aussi bien dans le choix de leurs témoins que dans le fait, à partir de la loi de 1897, d'être ou non sollicités, n'ont pas encore donné lieu à des travaux spécifiques. Par ailleurs, si les études concernant les villes sont assez nombreuses, le monde rural reste assez négligé³⁸ et les variations régionales des choix y restent sans véritable explication.

Enfin, même si les types de parents choisis sont parfois signalés dans les articles, les chercheurs, à l'exception d'Alain Pauquet, ne s'intéressent guère en profondeur aux motifs et facteurs qui font choisir un oncle plutôt qu'un frère, un cousin plutôt qu'un beau-frère. La plupart des historiens font reposer l'essentiel de leur analyse sur la seule opposition entre témoins « parents » et témoins « amis ». Il est pourtant très vraisemblable que le type de parent choisi est révélateur non seulement de la capacité de mobilisation de sa parenté en fonction du contexte social propre à un époux, mais encore du mode de fonctionnement de la famille, et notamment des équilibres intergénérationnels sur lesquels elle repose, équilibres eux-mêmes susceptibles d'être contestés ou de se modifier. Les anthropologues et historiens ont montré comment, dans le cas du parrainage, l'abandon entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e du choix privilégié des grands-parents des nouveau-nés au profit des frères ou cousins des parents, s'inscrivait dans une

les premières décennies du XIX^e siècle », communication à la 7^e journée d'études « Images et pratiques de la ville (vers 1500-vers 1840) », Université de Saint-Étienne, 7 mai 2004).

37 Cyril Grange, « Les choix de témoins... » ; Frans Van Poppel et Marloes Schonheim, « Measuring cultural differences... ».

38 Signalons l'article de Philippe Leroy, D. Nicolas et Jean-Pierre Pélissier (« Mobilités et aires matrimoniales », dans Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le Choix du conjoint*, Lyon, Programme Rhône-Alpes. Recherches en sciences humaines, 1998, p. 61-75) qui traite du recrutement territorial des témoins des mariés du village de Beuvry (Pas-de-Calais) aux XVII^e-XIX^e siècles, mais sans s'intéresser à leur qualité.

recomposition du système familial³⁹ insistant davantage sur le maintien des liens collatéraux que sur l'inscription respectueuse dans une hiérarchie lignagère dominée par les ascendants. Ne peut-on envisager des processus comparables pour le choix des témoins de mariage ? Solliciter un frère ou désigner un oncle, un grand-père, c'est sans doute concevoir différemment sa place dans la famille, dans la lignée, ou, pour le moins, donner des sens distincts aux liens symboliques établis par le témoignage au mariage civil. C'est peut-être aussi éprouver des rapports de force spécifiques entre conjoints et proches parents⁴⁰.

UN VILLAGE D'ÎLE-DE-FRANCE, SAMOIS-SUR-SEINE

Pour tenter d'éclairer davantage quelques-uns de ces points, nous nous proposons, dans le cadre d'un travail exploratoire, d'étudier un terrain d'enquête rural au XIX^e siècle et d'y aborder en particulier la thématique du choix différencié des parents. Le village choisi est Samois-sur-Seine, situé près de la ville de Fontainebleau en Seine-et-Marne, à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Paris. Avec une population oscillant entre 1 000 et 1 200 habitants (1 038 au recensement de 1836) pendant tout le XIX^e siècle⁴¹, Samois peut être considéré comme un village de bonne taille pour la région. Jusque sous le Second Empire, l'économie de la commune s'appuie sur deux activités anciennes : la vigne tout d'abord, qui occupe officiellement un chef de ménage sur deux au recensement de 1836, même si chaque individu qui se déclare « vigneron » dans les actes est loin de pouvoir compter sur cette seule ressource pour vivre⁴² ; la batellerie ensuite : le village comporte des ports – petits – et accueille une forte minorité de mariniers qui habitent le bord du fleuve et assurent une partie du trafic sur la Seine et le Loing entre la Bourgogne et Paris. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, cet « équilibre » est rompu par une double crise : d'une part, la concurrence ferroviaire qui amène une reconversion des mariniers, voire la migration d'une partie des habitants, par exemple comme cheminots à Paris ;

39 Françoise Zonabend, « La parenté baptismale à Minot », dans Tina Jolas, Marie-Claude Pingaud, Yvonne Verdier, Françoise Zonabend, *Une campagne voisine : Minot, un village bourguignon*, Paris, MSH, 1990, p. 231-236 ; Martine Segalen, *Quinze générations de bas-bretons*, Paris, PUF, 1985, p. 345 ; Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001, p. 298-301.

40 De même qu'aujourd'hui le résultat final des négociations familiales sur la composition des listes d'invités au mariage, en donnant plus de poids aux amis des époux, traduit le gain d'autonomie des jeunes générations dans la famille acquis depuis les années 1960 (Martine Segalen, *Rites et rituels contemporains*, Paris, Nathan, coll. 128, 1998, p. 109).

41 Marie Le Mée-Orsetti et René Le Mée, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique : Seine-et-Marne*, Paris, CNRS, 1988, p. 720.

42 Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vignerons. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 434-441.

d'autre part, la crise du phylloxera qui annihile toute l'économie viticole de la région parisienne. Le village maintient cependant son niveau de population grâce à l'afflux de rentiers ou de résidents saisonniers en villégiature souhaitant profiter du cadre réputé de la commune, entre fleuve et forêt de Fontainebleau, à peu de distance de la capitale. Ceux-ci se font construire de riches demeures en bordure de Seine et développent par leur présence une activité de services⁴³.

Nous avons dépouillé les 504 mariages civils célébrés à Samois entre 1837 et 1889, période qui voit donc le village changer de structures socioéconomiques. Grâce à la bonne qualité des registres de mariage de Samois-sur-Seine, nous disposons presque systématiquement de l'ensemble des renseignements habituels sur les conjoints, mais aussi de l'identité, de l'âge, de la commune de domicile et de la profession des témoins. De surcroît, sauf deux cas douteux, il apparaît que les deux premiers témoins cités sont toujours ceux désignés par le futur marié, tandis que les troisième et quatrième sont ceux de l'épouse. Fait plus rare et fort précieux, le lien au conjoint qui les choisit est toujours spécifié, conformément à l'article 76 du décret du 11 mars 1803 : non seulement la relation de parenté particulière unissant le témoin à celui des promis qui l'a choisi est indiquée quand il y a lieu, mais encore le rédacteur indique la qualité d'« ami » dans le cas contraire. Est ainsi levée l'ambiguïté présente dans de nombreux registres où l'on ne peut trancher entre l'absence de lien familial et le simple oubli de la mention de ce lien⁴⁴. Il arrive également que le rédacteur signale le lien du témoin avec le conjoint qui ne l'a pas désigné : « ami des deux époux », « ami du mari et beau-frère de l'épouse »... Il n'est pas rare que le témoin connaisse les deux conjoints, voire qu'il ait été choisi d'une certaine manière par les deux (par exemple, quand on peut soupçonner que c'est grâce à lui que les deux mariés se sont rencontrés). Quoi qu'il en soit, dans la suite de ce travail nous ne retenons que les liens qui unissent les deux premiers témoins au mari, et les deux derniers à l'épouse. Ainsi, un témoin du mari, désigné comme ami de celui-ci et frère de l'épouse, ne sera considéré que comme « ami ». Ce point a tendance à sous-évaluer légèrement le poids des liens de parenté parmi les témoins, par rapport aux méthodologies utilisées dans d'autres articles⁴⁵.

478

43 Victor Bouquet, *Samois-sur-Seine. Notice historique et archéologique depuis les temps anciens jusqu'à la Révolution*, Paris, E. Deley, 1989, p. 6 et 98-99 (1^{re} édition, 1913).

44 On notera que dans quelques cas, cependant, la mention d'« ami » a été appliquée par le rédacteur de l'acte à des témoins dont je sais par d'autres voies, qu'ils ont un lien de parenté assez complexe avec le conjoint qui les a désignés, par exemple lorsqu'il s'agit de l'oncle de la belle-sœur du futur ! J'ai rétabli dans ces cas-là le lien de parenté au sein des tableaux concernés.

45 Par exemple Muriel Neven, *Dynamique individuelle...*, ou Frans Van Poppel et Marloes Schoonheim, « Measuring cultural differences... ».

Entre 1837 et 1889, 60,7 % des témoins des maris samoisiens leurs sont apparentés. La proportion est de 64,6 % chez les témoins des épouses. Au total, seuls 37,3% des témoins sont à considérer comme des « amis »⁴⁶ des époux qui les ont désignés. Nous retrouvons ici des proportions comparables à la moyenne des zones rurales du Cher en 1845 et à celle du Pays de Herve dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce résultat quelque peu attendu dans un village de la moitié nord de la France, au regard des résultats de l'enquête de Jacques Dupâquier, n'empêche pas de s'interroger plus avant. 125 maris⁴⁷ et 107 femmes ne choisissent aucun parent, tandis que, respectivement, 233 et 254 en sollicitent deux. Quels sont les facteurs (mobilité, âge, taille du réseau familial, profession, etc.) qui expliquent cette diversité des choix ? En outre, si les femmes semblent un peu plus portées vers des choix familiaux, est-ce lié à la forme spécifique de leur réseau de sociabilité, ou cela traduit-il simplement des éléments plus « circonstanciels », tels que le fait que le mariage se déroule plus souvent à leur domicile ou à celui de leurs parents, ce qui *a priori* pousse davantage à mobiliser la parenté ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons construit un premier modèle économétrique prenant en compte simultanément plusieurs variables explicatives, correspondant pour la plupart à des attributs des conjoints. Nous avons retenu l'âge indiqué dans l'acte, le sexe, mais aussi l'état matrimonial avant le mariage : on peut imaginer, par exemple, que les veufs et veuves, ayant déjà connu une vie autonome de leurs père et mère, soient davantage susceptibles de choisir des amis que des membres de la famille. D'autres variables intègrent le facteur spatial et l'impact de la mobilité. La catégorie « domicile au mariage » distingue les conjoints vivant à Samois, dans les communes limitrophes, dans le reste de la Seine-et-Marne, ou hors de ce département. Une variable « mobilité » sépare les époux dont le domicile au mariage diffère de leur lieu de naissance, et ceux qui sont apparemment restés stables. L'hypothèse sous-jacente est que la mobilité fragilise le poids du réseau proprement familial, ou, du moins, que les individus mobiles disposent d'un réseau moins pérenne et moins cohérent. De surcroît, les individus plus « mobiles » sont susceptibles, par souci d'intégration, de privilégier un choix de témoins dans leur milieu d'arrivée, au sein duquel la parenté risque d'être moins centrale, plutôt que de faire appel à des membres du réseau d'origine. L'impact du réseau familial est également pris en compte

46 C'est-à-dire ceux qui sont désignés comme « ami » du conjoint (cas de loin le plus fréquent), « voisin » ou « parrain » non apparenté. La pratique des témoins professionnels ou permanents n'est pas attestée dans le village.

47 125 sur 503 : le lien des témoins au mari est inconnu dans un acte de mariage.

par la variable « domicile des parents » : des parents vivant à Samoies risquent d'orienter plus fortement le choix des témoins et il est vraisemblable que cela implique l'existence à proximité d'un plus grand nombre de personnes apparentées (oncles, cousins, grands-parents...). La présence en personne du père ou de la mère lors de la cérémonie du mariage civil a également été retenue comme variable explicative. Les âges moyens des témoins, qui vont de 40,6 ans pour les 2^e et 4^e témoins à 43,1 ans pour les 1^{er} et 3^e⁴⁸, sont de 15 à 20 ans supérieurs à ceux des conjoints (27,0 pour les maris, 22,6 pour les épouses), ce qui laisse à penser que ces témoins souvent plus proches des parents des mariés sur un plan générationnel ont pu être suggérés, voire imposés par eux. Nous avons aussi cherché à tester un effet de période en distinguant quatre tranches chronologiques de taille à peu près égale : 1837-1850, 1851-1863, 1864-1876, 1877-1889. Dans un premier temps, elle agit comme une variable de contrôle.

480

Enfin, pour saisir les effets éventuels du facteur « social », nous avons construit une catégorisation *ad hoc* des professions des maris. Les principaux groupes sont les « vignerons » (auxquels sont rattachés les quelques individus désignés comme « cultivateurs »), les « mariniers » (complétés par quelques charretiers de rivière), les « artisans » de toutes sortes, les « prolétaires » (manouvrier, journalier, terrassier), les « commerçants » (et aubergistes), les « employés de l'État et des chemins de fer » (soldat, instituteur, garde-forestier, employé à l'écluse...), les « domestiques » (cuisinier, valet, cocher, domestique). Puisque ces informations ne concernent que les maris, nous les exploitons dans le cadre d'un second modèle explicatif multivarié où les épouses et leurs témoins ne sont pas inclus dans l'échantillon d'analyse (voir tableau 2).

Les données brutes agrégées concernant le choix de témoins familiaux selon ces diverses catégories sont présentées dans le tableau 1 en annexe. L'intérêt des analyses explicatives multivariées est de permettre d'isoler les facteurs qui ont un effet propre significatif au sein du modèle explicatif retenu. Le tableau 1, qui porte sur les témoins des femmes et des maris, rend compte d'un premier modèle intégrant l'ensemble des variables concernées, à l'exception des professions des maris⁴⁹. Contrairement aux attentes – rappelons qu'en moyenne les témoins apparentés sont minoritaires dans les mariages entre célibataire et veuf/ve-, l'état matrimonial antérieur des conjoints n'influe pas en tant que tel. En revanche,

48 Karine Hamel obtient des âges moyens très proches à Elbeuf en 1872-73 et 1910-11 (Karine Hamel, « Le mariage civil... », p. 42).

49 La variable est codée 0, 1, 2 selon le nombre de témoins apparentés choisis par le conjoint. Le modèle économétrique géré sous Stata utilise une régression de type « oprobit ». Le modèle est significatif à plus de 99,9 %, avec un pseudo R2 de 0,1223. Mais, le nombre d'observations est de 965 conjoints au lieu de 1008 dans la base de travail.

au sein du modèle, la mobilité entre la naissance et le mariage apparaît comme une variable clé. Elle réduit, en effet, très significativement la probabilité de choisir des témoins apparentés⁵⁰. L'hypothèse sur la moindre cohésion du réseau familial des « migrants » ou l'impact de leur désir d'intégration apparaît donc confirmée. Le point est d'autant plus parlant que la distance entre Samoï et le domicile du conjoint ou celui de ses parents ne paraît pas jouer de manière significative. La prudence s'impose cependant sur ce dernier point car on peut craindre que la prise en compte de la présence ou non des parents à la cérémonie (variables « situation du père », « situation de la mère ») n'annihile en partie l'effet propre de la domiciliation parentale. Les pères/mères vivants mais absents au mariage sont clairement ceux qui habitent à une grande distance de Samoï, et dont les enfants en cours de mariage sont géographiquement éloignés (ce qui implique en général que ces derniers le sont aussi de certains de leurs oncles, cousins ou frères). À l'inverse, les conjoints dont les parents sont présents au mariage, voire ceux dont les parents sont absents parce que morts, ont davantage de chances d'être issus d'une famille samoïenne, et leur choix supérieur de témoins apparentés⁵¹ tient sans doute à l'existence locale d'un ample réseau familial que l'on peut aisément mobiliser, ou qu'il convient d'honorer.

Ces écarts selon les situations du père et de la mère sont un élément prouvant que la désignation des témoins est dans une large mesure une décision dépassant le seul niveau des époux concernés. La prédilection pour des témoins familiaux reflète le poids du père, de la mère, ou de la parenté (lorsque les premiers sont morts). À cet égard, les conjoints de père inconnu ne diffèrent pas significativement de ceux dont les parents sont absents au mariage, et tendent à choisir davantage de témoins non apparentés. Le fait que l'âge croissant des mariés, signe vraisemblable d'autonomie grandissante, diminue de manière significative l'appel à des témoins familiaux, s'inscrit d'ailleurs dans la même logique.

Il est *a priori* surprenant de constater que l'effet du sexe du conjoint est nul. On pouvait, en effet, s'attendre à ce que, du fait d'un réseau de sociabilité plus ancré dans la famille et d'une identité féminine conçue pour l'essentiel, au XIX^e siècle,

50 Si l'on raisonne en termes de profil, on peut calculer qu'au sein du modèle économétrique testé, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'un conjoint « stable » choisisse deux témoins apparentés est de 53,8 %, alors qu'elle ne s'élève qu'à 30,4 % pour un conjoint « mobile » (la probabilité estimée par le modèle est de 45,7 % pour l'individu adoptant le profil synthétisant l'échantillon).

51 Si l'on raisonne en termes de profil, on peut calculer qu'au sein du modèle économétrique testé, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'un conjoint dont le père est présent à la cérémonie choisisse deux témoins apparentés est de 45,6 % (la probabilité estimée par le modèle est de 45,7 % pour l'individu adoptant le profil synthétisant l'échantillon), alors qu'elle ne s'élève qu'à 19,5 % pour un conjoint dont le père est vivant mais absent.

en des termes familiaux – et sans oublier les raisons de « convenances » –, les épouses sollicitent moins d'« amis » que leurs maris. Rappelons cependant que le modèle mesure des effets propres. En réalité, le facteur « genre » semble se dissoudre dans d'autres variables qui, bien entendu, reflètent la position spécifique des femmes dans la société du XIX^e siècle : moindre mobilité⁵², mariage de préférence dans leur commune de domicile (d'où une présence plus fréquente des parents à la cérémonie), mariage plus précoce (souvent avant la majorité, ce qui est rarement le cas des maris). En outre, le fait que le choix des témoins s'opère souvent à l'échelle familiale ne peut que réduire l'impact spécifique du sexe du conjoint.

482

Ensuite, le facteur social est saisi à travers l'étude du seul choix des maris, analysé dans le second modèle économétrique (tableau 2)⁵³. Un décalage sensible et significatif est observable entre, d'une part, les époux vigneron et mariniers (soit les deux groupes dominant traditionnellement l'économie villageoise et les plus enracinés au plan local), qui sollicitent plus de témoins familiaux, et, d'autre part, les « prolétaires » (journalier, manouvrier), les « artisans », les « travailleurs de la forêt » (carrier, scieur de long, bûcheron, charbonnier)⁵⁴. Ce résultat vaut, rappelons-le, dans un modèle explicatif qui comporte une variable « mobilité », dont on sait qu'elle est corrélée au métier. La particularité des vigneron et des mariniers n'est donc pas la simple traduction de leur extrême stabilité géographique entre la naissance et le mariage, mais signale un fonctionnement familial particulier et, si l'on ose dire, plus traditionnel, marqué par le pouvoir des réseaux de parenté. À l'inverse, les domestiques, qui, en données brutes, choisissent très peu de témoins familiaux, ne se singularisent plus au sein du modèle économétrique : il est vrai qu'ils constituent le groupe le plus « mobile » (18 sur 19) et celui parmi lequel on trouve le plus de pères vivants mais absents à la cérémonie (9 sur 19)⁵⁵, ces deux variables suffisant à rendre compte de la structure particulière de leurs choix.

Notons que si, dans un second temps, on crée un nouveau modèle semblable au précédent à ceci près qu'il n'intègre plus la variable « mobilité », on observe alors que l'ensemble des professions qui prédisposent à un choix non familial

52 63,8 % des époux sont domiciliés sur leur lieu de naissance contre 69,8 % des épouses.

53 Notons au passage que le second modèle économétrique confirme très largement les résultats du premier modèle quant aux variables ayant un impact statistiquement significatif sur le choix de témoins apparentés.

54 Si l'on prend le groupe « marinier » comme référence, l'effet négatif est significatif à un seuil de 5 % pour les trois professions considérées, y compris « travailleurs de la forêt » ($P > |z| = 0,043$).

55 109 maris vigneron sur 110 sont domiciliés au mariage dans leur commune de leur naissance, de même que 35 mariniers sur 42. Toutes professions confondues, la proportion est de 63,8 %.

(« prolétaires », « artisans », « travailleurs de la forêt ») s'élargit aux métiers « autres » (voiturier, ouvrier, etc.) et surtout aux « employés de l'État et des chemins de fer », soit des métiers comportant de fréquentes mutations, où les maris choisissent parfois des collègues ou des supérieurs (soldats), et dont l'exercice est sans doute moins directement dépendant des parents que dans le monde de la vigne ou de la batellerie.

LE POIDS DES ONCLES

Les différents types de parents sont loin d'être également choisis (tab. 3a et 3b). À Paris, en 1885, Maurice Garden considérait que l'idéal était « un frère de chaque côté, et un oncle ou un cousin »⁵⁶. À Samoï, entre 1837 et 1889, ce sont les oncles qui dominent, et de très loin. Leur nombre dépasse la somme des frères, des beaux-frères et des aïeuls, ces derniers étant peu présents, surtout du côté des époux, pour des raisons démographiques évidentes⁵⁷. Cette prééminence absolue des oncles et le poids relativement réduit des frères (ils sont moins nombreux que les cousins) contrastent avec les données urbaines disponibles pour le long XIX^e siècle. À Elbeuf, en 1872-73, les oncles arrivent certes en tête (15,6 % de l'ensemble des témoins), mais avec très peu d'avance sur les frères (12,9 %) ; et la part cumulée des beaux-frères (8,3 %) et des frères dépasse celle des oncles. Bien plus, en 1910-11 dans la même ville, les oncles, avec 12,5 % des témoins, arrivent cette fois derrière les frères (16,9 %) et sont talonnés par les beaux-frères (10,7 %)⁵⁸. Dans les villes du Berry en 1845, 32 % des témoins familiaux sont des oncles, soit un nombre presque équivalent à celui des frères (29,4 %), les beaux-frères regroupant 17,8 % de l'ensemble⁵⁹. Plus frappant encore : à La Haye entre 1858 et 1902, frères et beaux-frères des conjoints représentent 22,8 % des liens indiqués contre seulement 8,7 % pour les oncles⁶⁰. Il est tentant de voir dans ce poids relativement élevé des frères un phénomène plutôt urbain, lié aux migrations qui réduiraient l'importance des liens collatéraux au profit des relations familiales les plus proches⁶¹ et

56 Maurice Garden, « Mariages parisiens... », p. 126.

57 Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents...* ; voir aussi Cyril Grange, « Le choix de témoins... ».

58 Karine Hamel, « Le mariage civil... », p. 40.

59 Alain Pauquet, *La Société...*, p. 377.

60 Frans Van Poppel et Marloes Schoonheim, « Measuring cultural differences... », tab. 1.

61 On peut notamment supposer qu'un migrant s'installant en ville avec son frère ou à l'appel de celui-ci le choisira plus facilement comme témoin à son mariage. De même, les enfants issus d'un père ou d'une mère non-native ne disposeront pas nécessairement sur place d'un oncle pour être leur témoin et choisiront un de leurs frères. Leslie Page Moch signale d'ailleurs que la plupart des témoins apparentés des conjoints bretons mariés en région parisienne en

favoriseraient un fonctionnement moins hiérarchisé du réseau de parenté que dans les sociétés paysannes traditionnelles, où l'organisation familiale restait modelée par les pratiques de succession et une large interdépendance des générations⁶². À condition toutefois de ne pas en déduire que la hiérarchie des parentés obtenue à Samois vaut pour l'ensemble du monde rural et à toute époque. Si, en 1845, dans le Cher, les oncles dominent nettement dans la région du Boischaud, le choix des frères est le plus fréquent dans le reste des zones agricoles et donc, en moyenne, dans les campagnes du département⁶³. De même, en Wallonie, dans le Pays de Herve de la seconde moitié du XIX^e siècle, Muriel Neven comptabilise deux fois plus de frères témoins que d'oncles⁶⁴. Dans les campagnes du XIX^e siècle, des résultats proches de ceux de Samois existent, mais les disparités régionales ou locales sont extrêmes, rappelant le poids, y compris à petite échelle, de certains facteurs anthropologiques ou socio-économiques.

LES FACTEURS DU CHOIX

En reprenant l'ensemble des variables utilisées dans les deux modèles explicatifs multivariés précédents, il est possible de déterminer quels sont les critères qui prédisposent à choisir tel ou tel type de parents. Le tableau 4, qui porte sur le choix des 1 008 maris et femmes de Samois entre 1837 et 1889, indique les facteurs qui influencent significativement la sélection d'un certain type de parent parmi les deux témoins de chaque conjoint. Pour chaque modèle, les variables explicatives sont les mêmes que celles du tableau 1, mais, pour des raisons de lisibilité, nous n'indiquons que les modalités ayant un impact significatif.

Il en ressort que, toutes choses égales par ailleurs, les épouses sélectionnent davantage de beaux-frères que leurs conjoints, alors que ces derniers sollicitent en plus grand nombre leurs frères⁶⁵ et leurs oncles (mais ce dernier résultat n'est ici significatif qu'à un seuil de 6 %). Le fait que dans les analyses agrégées,

1910 sont des frères, sœurs, cousins, belles-sœurs et beaux-frères, et met ce phénomène en rapport avec le processus d'urbanisation qui casserait les liens entre générations puisque les membres les plus âgés resteraient dans leur localité rurale (Leslie Page Moch, « Networks among Bretons... », p. 449). On regrettera cependant, pour renforcer le propos, que l'auteur ne distingue pas plus nettement le cas des cousins de celui des frères et beaux-frères.

62 Martine Ségalen, « La révolution industrielle : du prolétaire au bourgeois », André Burguière et alii, dir., *Histoire de la famille*, t. III : *Le Choc des modernités*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 491 et 494.

63 Alain Pauquet, *La Société...*, p. 377-378.

64 Muriel Neven, *Dynamique individuelle...*, p. 286.

65 Ce décalage est malaisé à expliquer. Faut-il y voir un effet du caractère sexué des relations internes à la fratrie : les maris préféreraient leurs frères et les épouses, en choisissant leurs beaux-frères, désireraient rendre hommage à leurs propres sœurs ? Bien entendu, le choix privilégié d'un type de parenté tend à défavoriser les autres...

y compris dans d'autres échantillons d'étude⁶⁶, les femmes tendent à choisir davantage d'oncles que les époux paraît donc être la conséquence d'autres variables elles-mêmes inégalement réparties selon les sexes. Il semble notamment que la mobilité entre la naissance et le mariage joue une fois encore un rôle essentiel. Elle réduit significativement le choix des collatéraux, oncles comme cousins. En revanche, elle n'a pas d'effet sur la sélection des frères et beaux-frères⁶⁷. D'une manière générale, les variables indiquant un degré supérieur d'enracinement local (stabilité, domicile samoisien) et donc la présence d'un réseau familial large et vraisemblablement prégnant, renforce le choix des oncles, mais pas spécialement celui des frères, encore moins celui des beaux-frères⁶⁸.

Le même constat peut être fait pour ce qui concerne l'effet de la présence paternelle à la cérémonie de mariage. Visiblement, les pères des époux tendent à faire pression en faveur de leurs propres frères, peut-être parce qu'ils souhaitent relancer symboliquement par ce biais le lien de germanité toujours susceptible de s'affaiblir à l'âge adulte, ou parce qu'ils cherchent à garantir la pérennité du réseau de parenté (notamment en faveur de leurs propres enfants). On remarque que le décès du père ne joue pas en défaveur des oncles, sans doute parce que ceux-ci ont alors été amenés avant le mariage à endosser un rôle de protecteur de leurs jeunes neveux et nièces, ou parce que leur présence comme témoin signe publiquement l'accord de la parenté vis-à-vis de l'union en cours. Notons une dernière opposition intéressante : l'âge croissant des époux, dont nous avons vu qu'il diminuait significativement l'appel à des témoins familiaux, n'abaisse en réalité que le choix des oncles ; il n'a pas d'impact sur celui des frères et des beaux-frères. Les réalités démographiques (disparition des oncles) jouent bien sûr, mais cette explication semble partielle. En effet, les informations concordent pour montrer qu'au sein même des choix privilégiant la famille, la sollicitation des oncles et celle des frères ou beaux-frères s'inscrivent dans des logiques différentes. En particulier, tout ce qui paraît traduire un fort poids du réseau familial, en termes de taille, de proximité ou d'autorité, favorise clairement la sélection de témoins avunculaires. Dans ce contexte, puisque les femmes sont au mariage plus jeunes que leurs époux et ont moins souvent changé de domicile depuis leur naissance, il est peu surprenant que les oncles soient plus nombreux en définitive parmi leurs témoins.

66 Muriel Neven, *Dynamique individuelle...*, p. 286 ; Alain Pauquet, *La Société...*, p. 376 ; Cyril Grange, « Le choix de témoins... ».

67 Ce qui confirmerait que le nombre relativement élevé en ville des témoins frères est bien en partie lié au facteur migratoire.

68 Notons l'opposition entre frères et beaux-frères quant à l'impact de la variable « domicile au mariage ». Le conjoint domicilié hors de la Seine-et-Marne ne fait pas appel à ses propres frères comme témoins, car ils ne se sont sans doute pas déplacés au mariage. Il semble alors se rabattre sur le choix du frère de son/sa futur/e (résultat quasi-significatif : $p > |z| = 0,062$).

Reste le facteur socioprofessionnel. En données agrégées brutes, les écarts entre professions sont marqués : ainsi, au moins un mari vigneron, marinier ou commerçant sur 8 choisit deux oncles comme témoins, alors que plus de 80 % des maris domestiques, « travailleurs de la forêt » ou employés de l'État et des chemins de fer n'en sollicitent aucun (annexe 2). Résultat attendu compte tenu du caractère plus ou moins mobile des époux appartenant à chacune de ces catégories et de ce que nous avons préalablement esquissé de leurs fonctionnements familiaux respectifs. Cependant, l'analyse économétrique ne permet pas de confirmer totalement l'idée d'un impact fort du facteur professionnel en tant que tel : il apparaît simplement que, *ceteris paribus*, les maris commerçants, plutôt aisés par rapport au reste de la population villageoise, choisissent significativement plus d'oncles que les vignerons et les « travailleurs de la forêt » – deux groupes assez pauvres –, tandis que les maris « jardiniers » font moins appel à des cousins que les artisans, les vignerons et les mariniers (résultats significatifs respectivement aux seuils de 5 %, 7 % et 10 %). Les autres écarts ne sont pas significatifs. L'effet propre de la profession semble donc limité sur le choix des différents parents. Mais peut-être pâtissons-nous aussi du caractère réduit des effectifs de certaines des catégories professionnelles construites⁶⁹ et de la difficulté de définir des groupes aux traits bien distincts.

UNE TRANSFORMATION DES PRATIQUES ?

L'historien ne saurait conclure sans s'interroger sur l'existence éventuelle d'une transformation des pratiques au cours du demi-siècle étudié. Pourtant, rares sont encore les études du choix des témoins qui ont adopté une perspective diachronique. Toutefois, certains travaux ont constaté localement une montée des témoins familiaux au cours du XIX^e siècle : c'est le cas à Saint-Chamond entre les années 1830 et 1860, ainsi qu'à Tassin, en banlieue lyonnaise, ou à La Haye dans la seconde moitié du XIX^e siècle⁷⁰. Observant le même phénomène de hausse dans trois localités des Flandres (Louvain, Alost, Bierbeek), Koen Matthijs l'interprète comme l'un des signes d'une privatisation de la vie familiale et du mariage après les années 1850⁷¹.

Curieusement, l'exemple samoisien ne s'inscrit pas dans cette tendance, loin s'en faut. La proportion de témoins apparentés baisse nettement entre la monarchie de Juillet et les débuts de la Troisième République. Si les mariés

69 Des analyses avec regroupements de catégories n'ont guère permis d'affiner les résultats.

70 Elinor Accampo, « Entre la classe sociale... » ; Vincent Gourdon et Emilie Joz, « Un nouveau regard... » ; Frans Van Poppel et Marloes Schoonheim, « Measuring cultural differences... ».

71 Koen Matthijs, « Demographic and Sociological Indicators of Privatisation of Marriage in the XIXth Century in Flanders », *Revue Européenne de Démographie*, 2003, 19, p. 375-412.

des années 1837-1850 choisissaient 75,2 % de témoins familiaux, cette part tombe à 51,3 % pour ceux qui convolent entre 1877 et 1889 (le léger écart entre les témoins des maris et des épouses se maintient). Dans le même temps, la part des mariés qui se passent de témoins apparentés monte de 12 % à 30 %. Les différents types de parents sont diversement concernés. Le recul est fort pour les oncles et frères : respectivement un conjoint sur deux et un sur quatre les sollicitaient en 1837-1850, ils ne sont plus qu'un sur trois et un sur sept en 1877-1889. Le choix des beaux-frères, quant à lui, se maintient, mise à part une baisse dans les années 1864-1876 (tab. 5). Bien sûr, cette diminution du choix des témoins apparentés est à rapporter aux fortes transformations qui affectent le village au cours du second XIX^e siècle, et qui se traduisent en particulier par la crise des milieux professionnels les plus stables du village (baisse du nombre de vignerons et de mariniers), ou par la venue de conjoints aux profils plus mobiles (employés de l'État ou des chemins de fer, par exemple), dont nous avons vu qu'ils étaient tendanciellement portés à choisir peu de témoins familiaux.

Mais cette explication paraît partielle. En effet, l'analyse économétrique signale l'existence d'un effet de période en propre. Au sein du premier modèle (tab. 1), une différence significative oppose bel et bien les deux premières tranches chronologiques, d'une part, et les deux suivantes, d'autre part, où les témoins familiaux sont moins présents. Dans le second modèle, qui ne porte que sur les témoins des maris (tab. 2), on retrouve un décalage significatif entre les années 1837-1850 et les années 1877-1889. Le constat de baisse du choix familial entre le début et la fin de la période d'étude est dès lors acquis, donc en tenant compte – au moins en partie – de certaines évolutions démographiques (fluctuation des âges au mariage, survie supérieure des parents, etc...) et des modifications du profil socioéconomique des conjoints (par le biais des variables de mobilité et d'appartenance professionnelle) qui se produisent à Samoio en un demi-siècle.

Un tel phénomène ne laisse pas d'intriguer. Bien sûr, puisque Samoio n'est après tout qu'un village particulier, il est toujours possible de ne voir là qu'un résultat localisé sans portée généralisable. De surcroît, on ne peut exclure que la prise en compte d'une ou plusieurs autres variables explicatives ne réduirait pas l'effet propre du facteur temporel au sein d'un modèle économétrique plus complexe. Nous songeons notamment aux variables qui rendraient compte de la taille des fratries de chaque conjoint ou du nombre de collatéraux en vie, car la baisse de la fécondité diminue *a priori* le nombre de frères⁷² ou d'oncles susceptibles d'être sollicités (laissant peut-être alors la place aux beaux-frères).

72 Cela peut rendre compte de la baisse statistiquement significative du nombre de frères témoins dans les deux dernières périodes qu'indique le tableau 4.

Mais il est loisible de supposer que les évolutions en cours au XIX^e siècle ne sont peut-être pas tout à fait comparables selon les lieux, et notamment entre les villes (La Haye, Saint-Chamond, Louvain, Alost) et certaines zones rurales, ne serait-ce que parce que les niveaux initiaux de choix de témoins familiaux y sont très divergents dans la première moitié du siècle. À cet égard, il est intéressant de constater que, parmi les trois exemples flamands analysés par Koen Matthijs, il en est un, Bierbeek, qui, au début du XIX^e siècle, est encore un village : entre 1800 et 1809, la commune n'enregistre que 90 mariages d'hommes célibataires, contre 172 dans la décennie 1850, où la population vient à peine d'atteindre les 2 700 habitants. Or, dans ce premier XIX^e siècle, la part des témoins familiaux passe d'environ la moitié vers 1800 à moins d'un quart entre 1825 et 1850, voire un huitième dans les années 1830. Ce n'est que dans un second temps, à partir de 1850, que cette part remonte jusqu'à dépasser les trois quarts à la Belle Époque⁷³.

488

Si l'on se réfère au mode d'explication proposée par Koen Matthijs, Samoï comme Bierbeek présentent des profils d'évolution qui obligent à raffiner le schéma d'analyse. Ainsi, ne peut-on envisager que, dans un monde villageois longtemps dominé par l'emprise des relations de parenté, la privatisation des pratiques cérémonielles du mariage passerait davantage, du moins dans un premier temps, par un certain retrait vis-à-vis des parents plus ou moins proches, que par un renforcement du choix des témoins familiaux ? Cette dernière option, plus conforme à l'hypothèse de l'auteur, serait surtout vérifiée dans les villes. Elle y traduirait dans ce cas à la fois l'affaiblissement des choix clientélistes et des solidarités de voisinage ou professionnelles, et un recours moindre à des témoins « professionnels » à peine connus, en relation avec une nouvelle valorisation de la cérémonie civile en elle-même (peut-être partiellement imputable au processus de sécularisation). Une telle interprétation est d'ailleurs compatible avec une autre, qui met d'abord l'accent sur une causalité d'ordre socioéconomique. Il semble, en effet, que nous assistons à Samoï, après les années 1850-1860, à une mutation qui dépasse le seul redéploiement des branches d'activités du village. Les crises de la vigne et de la batellerie ne font pas que renforcer la place parmi les conjoints masculins des représentants d'autres catégories socioprofessionnelles, elles aboutissent à détruire un mode productif ancien qui s'appuyait sur une structuration particulièrement forte de la parenté, et dont les logiques dominaient la société villageoise. Son effacement autorise alors une transformation des équilibres intergénérationnels familiaux, dont un effet parmi d'autres serait le moindre souci de solliciter comme témoins des parents. Un tel processus serait évidemment peu visible au même moment dans

73 Koen Matthijs, « Demographic and Sociological Indicators... », p. 380-381 et fig. 5.

les villes, entrées quant à elles dès la première moitié du XIX^e siècle dans l'ère de l'industrialisation, et dans lesquelles les décennies suivantes sont plutôt celles d'une recomposition des relations familiales après le choc particulièrement déstabilisateur de la première révolution industrielle. Dans leur cas, le processus de privatisation du mariage, signalé par Koen Matthijs, s'opèrerait justement après 1850 au moment d'une certaine « reconstruction » familiale sur des bases nouvelles au sein des catégories populaires, et ces deux mouvements sembleraient davantage cumuler leurs effets que se contrecarrer⁷⁴.

Tableau 1. Choix de témoins apparentés. Samois 1837-1889.
Tous conjoints. Modèle explicatif multivarié n° 1

	Test de student	P> z	Effets significatifs
État matrimonial du conjoint (référence = célibataire)			
veuvage	0,91	0,361	
inconnu	-0,39	0,695	
Comparaison entre lieu de naissance et domicile au mariage (référence = stabilité)			
mobilité	- 6,12	0,000	négatif
Domicile au mariage (référence = communes limitrophes)			
Samois	0,85	0,396	
reste de la Seine-et-Marne	0,15	0,877	
hors Seine-et-Marne	0,80	0,427	
Domicile des parents (référence = communes limitrophes)			
Samois	-0,26	0,793	
reste de la Seine-et-Marne	-1,16	0,245	
hors Seine-et-Marne	-0,79	0,427	
parents morts	-1,58	0,114	
Situation du père (référence = vivant et absent au mariage)			
vivant et présent	3,00	0,003	positif
père inconnu	0,93	0,353	
père mort	3,70	0,000	positif

74 Il conviendrait également de s'interroger sur l'éventuel impact du développement des moyens de transport dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce développement n'a-t-il pas justement facilité des réactivations symboliques de la parenté (en simplifiant la possibilité de se rendre aux cérémonies familiales) au moment même où la mobilité croissante des individus (en termes d'intensité et de distance) était justement susceptible de les rendre plus nécessaires dans l'esprit des familles ?

	Test de student	P> z	Effets significatifs
Situation de la mère (référence = vivante et absente au mariage)			
vivante et présente	2,14	0,032	positif
mère inconnue	- 0,00	1,000	
mère morte	1,95	0,051	(positif)
Age du conjoint			
croissant	- 2,59	0,010	négatif
Période du mariage (référence = 1837-1850)			
1851-1863	- 0,96	0,337	
1864-1876	- 3,13	0,002	négatif
1877-1889	- 4,34	0,000	négatif
Sexe du conjoint (référence = mari)			
épouse	- 0,85	0,393	

Modèle « probit ordonné »

Nombre d'observations : 965

LR chi2 = 247,11

490

Prob > chi2(21) = 0,000

Log likelihood = -886,9102

Pseudo R2 = 0,1223w

Tableau 2. Choix de témoins apparentés.
Témoins du mari (modèle explicatif multivarié n° 2)

	Test de student	P> z	Effets significatifs
État matrimonial du conjoint (référence = célibataire)			
veuvage	1,54	0,125	
inconnu	- 1,39	0,164	
Comparaison entre lieu de naissance et domicile au mariage (référence = stabilité)			
mobilité	- 3,79	0,000	négatif
Domicile au mariage (référence = Samois)			
communes limitrophes	- 0,96	0,335	
reste de la Seine-et-Marne	- 0,36	0,722	
hors Seine-et-Marne	0,55	0,586	
Domicile des parents (référence = Samois)			
communes limitrophes	0,62	0,535	
reste de la Seine-et-Marne	- 0,88	0,377	
hors Seine-et-Marne	- 0,47	0,640	
parents morts	- 1,65	0,100	
Situation du père (référence = vivant et présent au mariage)			
vivant mais absent	- 2,39	0,017	négatif
père inconnu	0,17	0,869	
père mort	1,38	0,169	

	Test de student	P> z	Effets significatifs
Situation de la mère (référence = vivante et présente au mariage)			
vivante mais absente	- 1,19	0,236	
mère inconnue	- 0,00	1,000	
mère morte	- 0,04	0,968	
Age du mari			
croissant	- 1,85	0,065	
Période du mariage (référence = 1837-1850)			
1851-1863	- 1,16	0,245	
1864-1876	- 1,49	0,135	
1877-1889	- 2,32	0,020	négatif
Profession du mari (référence = vigneron)			
marinier	0,39	0,695	
prolétaire	- 2,62	0,009	négatif
artisan	- 2,06	0,039	négatif
domestique	- 0,89	0,375	
commerçant	- 0,76	0,446	
travailleur de la forêt	- 1,93	0,053	(négatif)
jardinier	- 1,41	0,158	
employé de l'État ou des chemins de fer	- 1,58	0,113	
autres	- 1,49	0,135	

Modèle « probit ordonné »

Nombre d'observations : 490

LR chi2 = 164,78

Prob > chi2(21) = 0,000

Log likelihood = -437,38673

Pseudo R2 = 0,1585

Tableau 3a. Répartition des conjoints selon les principaux liens de parenté de leurs deux témoins. Samoisiens 1837-89.

o frère choisi	1 frère choisi	2 frères choisis	Total conjoints
803	181	24	1008
o beau-frère choisi	1 beau-frère choisi	2 beaux-frères choisis	Total conjoints
827	161	20	1008
o oncle choisi	1 oncle choisi	2 oncles choisis	Total conjoints
612	276	120	1008
o cousin choisi	1 cousin choisi	2 cousins choisis	Total conjoints
795	182	31	1008
o aïeul choisi	1 aïeul choisi	2 aïeuls choisis	Total conjoints
961	47	0	1008

Tableau 3b. Principaux liens de parenté parmi les 2016 témoins à Samoisiens en 1837-1889.

Parent choisi	Frère	Beau-frère	Oncle	Cousin	Aïeul
nombre total de témoins	229	201	516	244	47

Tableau 4. Variables ayant un effet significatif sur le choix de certains types de témoins apparentés. Tous conjoints, Samoïs 1837-89. Modèle explicatif multivarié n° 1

Choix de témoin frère				
Sexe du conjoint (ref = mari)	épouse	$Z = - 2,56$	$P > z = 0,010$	négatif
Domicile au mariage (ref = villages limitrophes)	Samoïs	$Z = - 1,87$	$P > z = 0,062$	négatif
	hors Seine-et-Marne	$Z = - 2,59$	$P > z = 0,010$	négatif
Situation de la mère (ref = vivante mais absente au mariage)	vivante et présente	$Z = 1,82$	$P > z = 0,069$	positif
Période du mariage (ref = 1837-50)	1864-76	$Z = - 1,92$	$P > z = 0,054$	négatif
	1877-89	$Z = - 2,35$	$P > z = 0,019$	négatif
Choix de témoin beau-frère				
Sexe du conjoint (ref = mari)	épouse	$Z = 2,07$	$P > z = 0,039$	positif
Domicile au mariage (ref = villages limitrophes)	hors Seine-et-Marne	$Z = 1,87$	$P > z = 0,062$	positif
Période du mariage (ref = 1837-50)	1864-76	$Z = - 1,77$	$P > z = 0,077$	négatif
Choix de témoin oncle				
Sexe du conjoint (ref = mari)	épouse	$Z = - 1,93$	$P > z = 0,054$	négatif
Comparaison entre lieu de naissance et domicile au mariage (ref = stabilité)	mobilité	$Z = - 2,81$	$P > z = 0,005$	négatif
Domicile au mariage (ref = villages limitrophes)	Samoïs	$Z = 2,12$	$P > z = 0,034$	positif
Domicile parental (ref = villages limitrophes)	Samoïs	$Z = - 1,88$	$P > z = 0,060$	négatif
	parents morts	$Z = - 1,80$	$P > z = 0,071$	négatif
Situation du père (ref = vivant mais absent au mariage)	vivant et présent	$Z = 2,49$	$P > z = 0,013$	positif
	père mort	$Z = 2,31$	$P > z = 0,021$	positif
Âge du conjoint	croissant	$Z = - 5,48$	$P > z = 0,000$	négatif

Choix de témoin cousin				
Comparaison entre lieu de naissance et domicile au mariage (ref = stabilité)	mobilité	Z = - 4,47	P > z = 0,000	négatif
Situation du père (ref = vivant mais absent au mariage)	vivant et présent	Z = 1,67	P > z = 0,095	positif
	père mort	Z = 1,65	P > z = 0,098	positif

Les quatre modèles sont de type « probit ordonné ». Tous adoptent les variables explicatives du modèle 1, décrit par le tableau 1. La significativité globale de chacun des modèles est attestée. Seules les variables ayant un effet significatif au seuil de 10 % environ ont été rapportées dans le tableau (les effets significatifs au seuil de 5 % sont en gras).

Tableau 5. Proportion de conjoints choisissant parmi leurs deux témoins un certain type de parent. Samois 1837-89, résultats par période (en %)

	1837-50 (274 conjoints)	1851-63 (244 conjoints)	1864-76 (264 conjoints)	1877-89 (226 conjoints)
Frère	25,2	21,7	18,6	15,0
Beau-frère	19,7	18,8	14,0	19,5
Oncle	47,4	40,2	35,6	32,7
Cousin	22,6	23,8	22,3	15,0
Aïeul	5,5	4,9	4,9	3,1

Annexe 1. Témoins familiaux ou « amis ». Résultats bruts agrégés par catégorie.

		Total conjoint	0 témoin parent (%)	1 témoin parent (%)	2 témoins parents (%)
Sexe (1007 conjoints)	mari	503	24,85	28,83	46,32
	femme	504	21,23	28,37	50,40
État matrimonial (1007 conjoints)	célibataire	894	21,14	29,31	49,55
	veuf/ve	78	34,62	24,36	41,03
	inconnu	35	45,71	20,00	34,29
Différence commune de naissance/domicile au mariage (1002 conjoints)	« stable »	670	12,39	27,76	59,85
	« mobile »	332	44,58	30,72	24,70
Domicile au mariage (1005 conjoints)	Samois	817	20,93	27,29	51,77
	villages limitrophes	97	30,93	31,96	37,11
	Reste de la Seine-et-Marne	45	26,67	48,89	24,44
	hors Seine-et-Marne	46	41,30	26,09	32,61
Domicile des parents lors du mariage (985 conjoints)	Samois	644	13,82	28,73	57,45
	villages limitrophes	74	21,62	32,43	45,95
	reste de la Seine-et-Marne	65	32,31	41,54	26,15
	hors Seine-et-Marne	108	54,63	25,00	20,37
	parents morts	94	42,55	22,34	35,11
Situation du père (992 conjoints)	vivant, présent	609	16,91	29,72	53,37
	vivant absent	51	76,47	17,65	5,88
	père inconnu	29	51,72	27,59	20,69
	père mort	303	23,43	29,04	47,52
Situation de la mère (987 conjoints)	vivante, présente	733	16,64	29,74	53,62
	vivante absente	43	72,09	18,60	9,30
	mère inconnue	2	50,00	0,00	50,00
	mère morte	209	33,97	26,79	39,23
Période du mariage (1007 conjoints)	1837-1850	274	12,04	25,55	62,41
	1851-1863	243	19,75	26,34	53,91
	1864-1876	264	31,06	27,27	41,67
	1877-1889	226	30,53	36,28	33,19
Professions (503 conjoints hommes)	vignerons	110	4,55	25,45	70,00
	mariniers	43	6,98	23,26	69,77
	prolétaires	81	25,93	29,63	44,44
	artisans	95	30,53	27,37	42,11
	domestiques	19	63,16	21,05	15,79
	commerçants	38	21,05	36,84	42,11
	travailleurs de la forêt	13	38,46	38,46	23,06
	jardiniers	18	33,33	27,78	38,89
	employés de l'État ou des chemins de fer	33	48,48	30,30	21,21
	autres	53	37,74	35,85	26,42

Annexe 2. Nombre de frères ou d'oncles choisis comme témoins de mariage, selon quelques caractéristiques des conjoints. Samoï 1837-89.

	variables	nombre de conjoints	0 frère (%)	1 frère (%)	2 frères (%)
Sexe (1008 conjoints)	mari	504	76,19	20,44	3,37
	femme	504	83,13	15,48	1,39
Différence commune de naissance/domicile au mariage (1003 conjoints)	« stable »	670	77,76	19,85	2,39
	« mobile »	333	83,48	14,11	2,40
			0 oncle (%)	1 oncle (%)	2 oncles (%)
Sexe (1008 conjoints)	mari	504	63,29	26,19	10,52
	femme	504	58,13	28,57	13,29
Différence commune de naissance/domicile au mariage (1003 conjoints)	« stable »	670	52,84	31,94	15,22
	« mobile »	333	76,88	17,72	5,41
Professions (504 conjoints)	vignerons	110	54,55	30,91	14,55
	mariniers	43	53,49	32,56	13,95
	prolétaires	81	67,90	20,99	11,11
	artisans	95	61,05	30,53	8,42
	domestiques	19	84,21	5,26	10,53
	commerçants	38	52,63	28,95	18,42
	travailleurs de la forêt	13	84,62	7,69	7,69
	jardiniers	18	50,00	50,00	0,00
	employés de l'État ou des chemins de fer	34	91,18	2,94	5,88
	autres	53	67,92	28,30	3,77

TABLE DES MATIÈRES

Pour Jean-Pierre Bardet	
Pierre Chaunu	7
Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	
Christian Philip	11
Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet	
Jean-Pierre Poussou	13
Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse	
Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi	19
Les enquêtes de Démographie historique de Jean-Pierre Bardet	
Cyril Grange & Jacques Renard	23
Curriculum vitae.....	29
Bibliographie succincte.....	31

PREMIÈRE PARTIE

DÉMOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot)	
Gérard Béaur	37
Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles)	
Alain Bideau, Guy Brunet	55
Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse	
Dominique Bourel	67
Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire	
Philippe Cibois	73
Une crise démographique en Algérie au XIX ^e siècle	
Pierre Darmon	83
Matrones, chirurgiens et sages-femmes en lyonnais aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	
Jean-Pierre Gutton	105

	Fécondité et mortalité des Indiens de Californie Steve Hackel.....	121
	La Famille en Pologne aux XVI ^e -XVIII ^e siècles. Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales Césary Kuklo.....	137
	Morphologie des migrations au XX ^e siècle Hervé Le Bras.....	159
	Introduction à la Démographie Historique maltaise. Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives Simon Merciecca.....	183
	La minorité catholique dans la Rome protestante. Contribution à l'histoire démographique de Genève dans la première moitié du XIX ^e siècle Michel Oris & Olivier Perroux.....	201
1072	Impact de la mortalité sur la structure familiale. Exemple du sud de l'allier au XIX ^e siècle Daniel Paul.....	227
	La mesure de la mobilité géographique Jacques Renard.....	241
	La reconstitution des familles en Amérique latine David Robichaux.....	259
	Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège au XVIII ^e siècle Marc Venard.....	279

DEUXIÈME PARTIE
FAMILLES, ENFANTS ET SOCIÉTÉ

	Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle Scarlett Beauvalet-Boutouyrie.....	291
	Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens Lucien Bély.....	309
	Les premiers enfants sauvages Yves-Marie Bercé.....	325
	La prénomination en Russie au XVIII ^e siècle Alain Blum, Irina Troitskaia & Alexandre Avdeev.....	337

Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866) Patrice Bourdelais & Michel Demonet	359
Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle) Serge Chassagne	369
La vie familiale des premiers industriels britanniques François Crouzet	385
Les filles uniques héritières Gérard Delille	405
Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles) Dominique Dinot	421
Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde guerre mondiale Olivier Faron	433
Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ? Antoinette Fauve-Chamoux	445
1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe Jean-Marie Gouesse	457
La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle Vincent Gourdon	469
La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn Cyril Grange	497
L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles, et les baux à <i>custodi nos</i> , XVIII ^e siècle Maurice Gresset	543
L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet Muriel Jeorger	555
Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle Christiane Klapisch-Zuber	569
Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820) Jean-Marc Moriceau	585

« Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer Alfred Perrenoud.....	595
L'histoire méconnue d'un couple royal Louis XVI et Marie-Antoinette Jean-Pierre Poussou.....	617
Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia au XIX ^e siècle Katia de Queiros Mattoso.....	639
L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles Isabelle Robin-Romero	651
Marion Trevisi	651
Le journal d'un père pendant la première guerre mondiale Catherine Rollet.....	683
« Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle Alain Tallon.....	699
Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV Agnès Walch.....	713

TROISIÈME PARTIE

COMPORTEMENTS

Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen Philip Benedict.....	729
Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600 Jacques Bottin	741
La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime Fabrice Boudjaaba.....	757
La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme » Denis Crouzet.....	777
La parole au villageois les apports imprévus d'un manuscrit Anne Fillon.....	807
Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794) Alain Gérard.....	815

Les sépultures des Valois et des Bourbons Pierre Gouhier	841
La création du premier hebdomadaire – 1605 Jean-Pierre Kintz	857
Éducation de prince sous Louis XIV le Grand dauphin François Lebrun	871
L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI ^e siècle Jean-Paul Le Flem	879
Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverse dans les années 1740 à 1760 Francine-Dominique Liechtenhan	885
Parenté et mentalités d'après les sources criminelles Michel Nassiet	905
Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV Claude Quétel	927
L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII ^e siècle François-Joseph Ruggiu	985
La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire David G. Troyansky	1011
La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI ^e siècle Denise Turrel	1023
Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI ^e et XVII ^e siècles : le cas polonais Andrzej Wyczanski	1037
La valeur du travail sous l'Ancien Régime. Coutumes et pratique Anne Zink	1043
Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716 André Zysberg	1063
Table des matières	1071

